



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 4

**OBJET : INSTITUTION D'UNE
CONVENTION DE SERVITUDE
ADMINISTRATIVE - ACCES
AU FORT DU CHATEAU ET
POUDRIERE.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à CODURI Laetitia.
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : CODURI Laetitia.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Une convention de passage entre la Ville de Briançon et le Centre Hospitalier Les ESCARTONS a été signée le 21 août 2008 afin de permettre l'accès au site du Fort du Château pour :

- le public lors des visites guidées,
- le public lors de chantiers bénévoles organisés par le Club du Vieux Manoir,
- les services de la Commune pour l'entretien et la mise en valeur des ouvrages lui appartenant.

Cet accès a été autorisé par la Caserne et le Masque (ancienne école d'infirmières).

La Caserne et le Masque vont être vendus par le Centre Hospitalier Les ESCARTONS à des copropriétaires privés.

Il est nécessaire de revoir la convention de passage et de procéder à une convention de servitude administrative qui sera enregistrée aux hypothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'instituer une servitude administrative sur la Commune de Briançon, lieu dit ancienne école d'infirmières (Caserne et Masque du Fort du Château), parcelle cadastrée section AO n°56, en application de l'Art. L. 160-5 du Code de l'Urbanisme,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

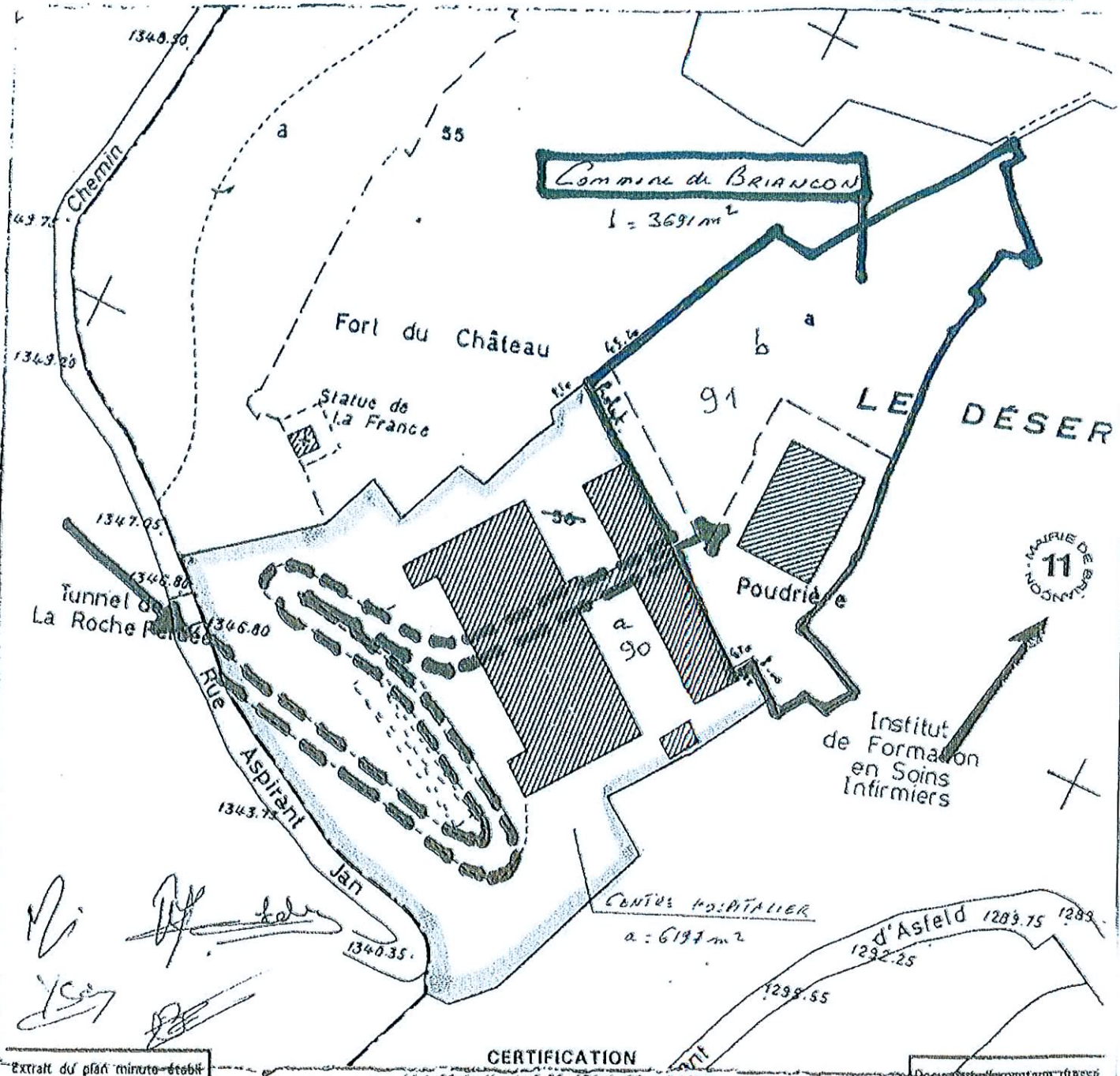


TRANSMIS LE 26 DEC. 2012
PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012
NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012

COMMUNE
de BRIANÇON
Section... A.O.
.....^o Feuille
Echelle: 1/1000

04027 04027
anc. Mod. 30 Cad.
(Sept. 1970)

N° d'ordre
du document
d'arpentage] 888 B
Tableau
d'assemblage] à modifier ⁽¹⁾
sans change ⁽¹⁾



Handwritten signatures and initials.

CERTIFICATION

[Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955]

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés⁽¹⁾, a été établi
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau⁽¹⁾,
B - en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain⁽¹⁾,
C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le
par M..... géomètre à.....⁽¹⁾

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8463.

A. BRIANÇON le 21 mars 1994
Signature
Alain BAYROU

Extrait du plan minute-établi
- par le Bureau du Cadastre⁽¹⁾,
- par la personne agréée dans
les bureaux du Cadastre⁽¹⁾,
N° d'ordre au registre de ce
tats des droits
Cache du géomètre
DESNECHÈLS
B.P. 1202
05100 BRIANÇON
C.E.C.E.

Document d'arpentage dressé
par JOAN MAYNADIER
GÉOMETRE EXPERT⁽²⁾
05100 BRIANÇON
Date le 04.03.94
Signature:

540 1263 002

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan provisoire par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre-arpenteur, retraités du Cadastre, etc.).
(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant autorisé de l'autorité administrative, etc.).